

FEDERATION FRANCAISE DU SPORT AUTOMOBILE

*COMITE REGIONAL DU SPORT AUTOMOBILE
MIDI-PYRENEES -MARTINIQUE*

A.S.A. ROUTE D'ARGENT

ECURIE UXELLO

REGLEMENT DU :

16^{ème}

RALLYE TERRE

DES CAUSSES

01 - 02 - 03 - AVRIL 2011

CHAMPIONNAT DE France RALLYES TERRE

ECURIE UXELLO B.P. 33 12700 CAPDENAC

ecurie.uxello@orange.fr

www.rallye-des-causses.org

PROGRAMME – HORAIRES

Lundi 14 Février 2011

Parution du règlement et ouverture des engagements.

Lundi 21 Mars 2011 Minuit

Clôture des engagements.

Pour les concurrents du volant 207 Peugeot : **Lundi 14 Mars 2011**

Vendredi 25 Mars 2011

Parution de la liste des engagés sur le site de l'Ecurie UXELLO : www.rallye-des-causses.org

Vendredi 01 Avril 2011

Vérifications :

15 h à 20 h 00 des documents : Capdenac gare 12700

15 h 15 à 20 h 15 des voitures : Capdenac gare 12700

21 h 00

1ère réunion du Collège des Commissaires Sportifs P.C. Villeneuve d'Aveyron.

22 h 00

Publication des équipages admis au départ affichage officiel P.C. Salle des fêtes Villeneuve d'Aveyron.

Un affichage indicatif aura lieu au parc de Capdenac durant le parc fermé du vendredi et de fin du rallye dimanche.

Samedi 02 Avril

7 h 00 Distribution des livres de route 1^{ère} étape Parc fermé de Capdenac.

8 h 00 Départ 1ère Etape.

9 h 45 à 10 h 45 1ère séance de marquage des pneumatiques après le tour de reconnaissance de la 1^{ère} étape : **Parc d'assistance de Villeneuve.** *1/2 heure avant la première voiture et 1 heure maxi*

17 h 56 Arrivée 1ère Etape à VILLENEUVE.

21 h 00 Publication des résultats partiels provisoires de la 1^{ère} étape, pénalités routières incluses, ordre des départs de la 2^{ème} étape : affichage officiel P.C. Salle des fêtes Villeneuve d'Aveyron

Dimanche 03 Avril

6 h 30 Distribution des livres de route 2^{ème} étape salle des fêtes Villeneuve.

7 h 30 Départ 2ème Etape.

9 h 00 à 10 h 00 2^{ème} séance de marquage des pneumatiques après le tour de reconnaissance de la deuxième étape : **Parc d'assistance de Villeneuve.** *1/2 heure avant la première voiture et 1 heure maxi*

15 h 51 Arrivée 2ème Etape fin du rallye à : **CAPDENAC.**

Vérifications finales Garage Gazal 12700 CAPDENAC.

Publication des résultats finaux provisoires du rallye au plus tard 30 minutes après l'entrée en parc fermé du dernier concurrent : **au parc fermé Capdenac.**

Remise des coupes : **Podium d'arrivée.**

ARTICLE 1. ORGANISATION

Christian

L'Association Sportive Automobile Route D'Argent et L'Ecurie Uxello organisent les : **01 - 02 - 03 Avril 2011 Le 16^{ème} Rallye Terre des Causses.**

Le présent règlement a été enregistré à la F.F.S.A. sous le permis d'organiser N° 34

En date du : 13 01 2011

Visa du Comité Régional Sport Automobile Midi-Pyrénées : **N°N04**

Du : 03 01 2011

Comité D'Organisation :

Président : **Jean-Marie NAGET** Président de L'Ecurie Uxello.

Secrétariat du Rallye : **Michel THERON, Ecurie UXELLO B.P. 33 12700 CAPDENAC.**

Tél / Fax. : **05 65 64 71 57** Email : ecurie.uxello@orange.fr

theron.m@wanadoo.fr

naget.jm@wanadoo.fr

Permanence du Rallye : 05 65 64 71 57

Jean Marie NAGET : 06 80 32 97 90

Michel THERON : 06 82 11 31 73

Toutes les infos sont sur : www.rallye-des-causses.org

1.1. Officiels

Observateur FFSA

M. En Attente

Directeur de Course

M. Franck DEL SANTO

Directeurs de Course adjoints P.C.

Mme. Roselyne PRIOUX

M. Jannick DAUBIGNE

Directeur de Course voiture Damier :

Mme Françoise FREVILLE

Secrétaire de la Direction de Course

Mme. Nicole BONET

Commissaires Délégués Parc

M. Jean Luc DEVRIESE Parc Assistance

M. Jean Claude GONZALES Parc Assistance

M. Roland MOREL Parc Regroupement

M. Gilbert FOUCAULT Parc Fermé

Commissaire Technique Responsable :

M. En Attente A

Commissaires Techniques :

M. Arnaud DESPORTES B

M. Yves PERIE B

J. Claude AYRAL B

M. Jean Claude MARTY C

M. Dominique TURPIN C

M. Jean Pierre ROQUES C

Commissaire Technique Responsable Peugeot

M. Michel GUILLOT A

Responsables des Chronos et Classements

M. Marcel CONSTANS

M. David GUIBLAIN

Chargés de la voiture tricolore

M. Jean Pierre BOUCHET

M. Carlos GOMES

Médecin Chef

MACS Assistance

Président du Collège des Commissaires Sportifs

M. Patrice PRIOUX

Membres du Collège des Commissaires Sportifs

Mme. Michelle TURQUAY

M. Serge PAILLE

M. Guy DESTRESSE

M. Marcel CABROL

Secrétaire :

Mme. Françoise GERLAND

Directeurs de course délégués aux E.S.

M. Christian HAMON

M. Serge PECHENOT

M. Michel GALANT

Directeurs de course adjoints délégués aux E.S

M. Guy ANDRIEU

M. Serge FREVILLE

Commissaires Sportifs Délégués Juges de Faits

M. Michel BLANC M. Dominique JOUBERT

M. Louis PRIANO M. Bernard ISSARTEL

Chargés des Relations avec les Concurrents :

Mme Huguette LABORIE

Mr. Jacques JONQUIERES

Mr. Jacques LEGALL

Commissaire Sportif Chargé de la publicité

M. Georges CID

Attachée de presse :

Mlle. Marion FLAMENT

Responsable salle de presse

Mme. Jocelyne DUQUESNOIS

Speaker

M. Jean Pierre BOILON

1.2 Eligibilité

Le 16^{ème} Rallye Terre des Causses compte pour :
Le Championnat de France des rallyes terre.
Le classement deux roues motrices.
Le Championnat Midi-Pyrénées 2011 Pilotes et Copilotes.
Le Challenge de L'ASA Route D'Argent.
Volant 207 Peugeot, Citroën Trophy

1.3 Vérifications

Les confirmations d'engagements et les heures de convocation aux vérifications seront publiées le **25 Mars** sur le site de l'Ecurie UXELLO : www.rallye-des-causses.org

Vérifications administratives :

Parc de Capèle 12700 Capdenac de 15 h à 20 h 00.

Vérifications Techniques :

Parc de Capèle 12700 Capdenac de 15 h 15 à 20 h 15.

Les vérifications finales seront effectuées :

Garage Gazal 12700 Capdenac

Prix de la main d'œuvre horaire : 45 €

Affichage Officiel :

Du Vendredi 01 avril à 12 heures au Dimanche 03 Avril à 20 heures :

Salle des fêtes Villeneuve (P.C.). Un affichage indicatif aura lieu au parc de Capdenac durant le parc fermé du vendredi et de fin du rallye dimanche

ARTICLE 2. ASSURANCES

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

ARTICLE 3. CONCURENTS ET PILOTES

3.1. Demande d'engagement – Inscriptions.

3.1.1 Concurrents Admis.

Articles 3.1.2 à 3.1.4 et 3.1.6 à 3.1.9 (Cf. au Règlement standard FFSA des Rallyes).

3.1.5. Demande d'Engagement – Inscriptions

Toute personne qui désire participer au **16^{ème} Rallye Terre des Causses** doit adresser au secrétariat du rallye **Ecurie Uxello B.P. 33 12700 CAPDENAC** la demande d'engagement, dûment complétée avant le :

Lundi 21 Mars 2011, (cachet de la poste faisant foi). Si la demande d'engagement est envoyée par E-mail ou par télécopie, l'original devra parvenir à l'organisateur au plus tard à la date de clôture des engagements. Aucun engagement ne sera accepté par téléphone.

3.1.10

Le nombre des engagés est fixé à : **150** Voitures maximum.

3.1.11. Les droits d'engagement sont fixés :

* avec la publicité facultative des organisateurs	800 €
Une réduction de 50 € sera accordée aux concurrents inscrits au championnat de France auprès de la FFSA	
* sans la publicité facultative des organisateurs	1600 €
* avec un licencié de l'ASA Route d'Argent à bord	750 €
* avec deux licenciés de l'ASA Route d'Argent à bord	700 €
* Concurrents du volant 207	700 €

Une aire de lavage sera à disposition dans le parc d'assistance, une participation de **10 €** sera demandée lors des vérifications administratives pour son utilisation durant tout le rallye.

3.1.12

La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement ou d'un reçu délivré par L'Autorité Sportive Nationale du concurrent et des documents suivants :

- **photocopie de la carte grise de la voiture**
- **photocopie des permis de conduire du pilote et co-pilote**
- **photocopie des licences du pilote et co-pilote**
- **attestation d'autorisation de conduire le véhicule (dans le cas de prêt par une tierce personne)**
- **Le plan de disposition de l'assistance**

Les chèques sont à libeller à l'ordre de : **Ecurie UXELLO, ils seront mis à l'encaissement le 21 mars 2011.**

Pour les concurrents étrangers, lors des vérifications administratives, il ne sera accepté que des espèces ou chèques certifiés (dits chèques de banque).

3.2. Equipages

Articles 3.2.2 à 3.2.6 et 3.2.8 (Cf. au Règlement standard FFSA des Rallyes).

3.2.7 Il n'y a pas de briefing obligatoire.

3.3. Ordre de départ

Articles 3.3.4, 3.3.7, 3.3.8, 3.3.8.1, 3.3.8.2 et 3.3.9 (Cf au Règlement standard FFSA des Rallyes).

3.3.1. Hors reconnaissances, les départs des 10 premières voitures minimum et des 20 premières voitures maximum seront donnés de 2 minutes en 2 minutes. Lors de la première étape, le premier concurrent de chaque coupe de marque bénéficiera également d'un écart de 2 minutes

Un écart d'au moins 2 minutes sera respecté après le dernier concurrent d'une coupe de marque.

Des **stickers 2'** de couleurs différentes seront distribués à chaque départ d'étape à la sortie du parc fermé.

Pour les étapes suivantes, le départ sera donné dans l'ordre du classement provisoire, pénalités routières comprises, avec possibilité de reclassement des pilotes prioritaires.

3.3.2. L'attribution des numéros se fera dans l'ordre croissant, en respectant l'ordre suivant :

- Série 1 : Pilotes désignés comme performants par l'organisateur en fonction de leurs résultats précédents.
- Série 2 : Tous les autres pilotes dans l'ordre croissant des classes suivantes :
- **A8W-A7S-A8-N4-R3-R2-A7K-A7-A6K-A6-F2 14-Z-N3-A5K-A5- F2 13-N2-F2 12-R1-N1-F2 11.**
- Dans chaque série et dans chaque classe, les pilotes prioritaires seront placés en premier, en respectant l'ordre suivant :
 - o Priorité A FIA
 - o Priorité B FIA
 - o Priorité A FFSA
 - o Priorité B FFSA

3.3.5 Le comité d'organisation fournira à chaque équipage les 2 plaques du rallye et les 2 panneaux de portes portant les numéros de compétition réglementaires.

3.3.6 Des numéros de compétition supplémentaires de 22 cm de haut, de couleur orange seront fournis par l'organisateur aux vérifications administratives ; ils devront être apposés à l'extérieur en haut et vers l'avant des vitres latérales arrière, en haut à droite de la lunette arrière Toute absence sera sanctionnée de façon équivalente au défaut de panneaux de portières.

ARTICLE 4. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1. Voitures autorisées

Conforme au règlement du championnat de France des Rallyes Terre.

4.1.1. Vitres

Il est interdit d'apposer quoique ce soit sur les parties vitrées de l'habitacle des voitures en dehors :

- des films antidéflagrants définis dans la réglementation technique
- des numéros, plaques et identifications prévus au règlement
- d'un pare-soleil dont les dimensions et l'opacité sont libres, un bandeau publicitaire d'une seule ligne dont la hauteur du lettrage ne sera pas supérieure à 100 mm pourra être apposé sur le pare-soleil. La position en hauteur du bandeau publicitaire sur le pare-soleil est libre, un espace de 250 mm de large entre le bandeau et le montant du pare-brise devra être laissé libre pour la publicité de l'organisateur, ceci de chaque côté du bandeau publicitaire (voir schéma n° 1, page 12, de la réglementation standard des rallyes).
- L'utilisation de films argentés ou fumés sur les vitres latérales, la vitre arrière et la vitre du toit ouvrant est autorisé en respect de l'article 11 point 11.1 de l'article 253 de l'annexe J.

4.2.1 Pneumatiques : Réglementation de l'utilisation des pneumatiques

Conforme au règlement du championnat de France des Rallyes Terre.

4.3. Assistance

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

La surface occupée dans le parc sera limitée à :

- Pour les concurrents inscrits au championnat terre: 80m² pour 1 voiture et 140m² pour 2 voitures
- pour les autres concurrents : 70m² pour 1 voiture et 130m² pour 2 voitures
- Le plan de disposition souhaitée devra être joint à la demande d'engagement

Toute surface supplémentaire demandée sera facturée 2,50 € le m², la demande de surface devra être faite accompagnée du chèque correspondant en même temps que la demande d'engagement ou de réservation.

4.3.2.1. Parcs d'Assistance

Le parc d'assistance est indiqué dans l'itinéraire du rallye avec un contrôle horaire d'entrée et de sortie, ce parc est le même pour toute la durée du rallye.

Toute assistance est interdite en dehors du parc réservé à celle-ci.

Les organisateurs fourniront une plaque Assistance à chaque équipage ainsi, qu'un triangle de couleur portant la lettre **A** et le N° du concurrent à coller sur le pare brise. La plaque et le triangle devront être fixés sur le véhicule et, permettront d'accéder au parc d'assistance. Un seul véhicule par équipage sera autorisé dans le parc

4.3.2.3 Dans chaque parc d'assistance il est demandé aux concurrents :

- de tenir à proximité immédiate de l'emplacement de chaque voiture de course un extincteur pour foyer A B et C d'une capacité minimale de 5 kg, ayant fait l'objet d'un contrôle depuis moins de deux ans,
- de disposer sous chaque voiture de course une bâche étanche et résistante aux hydrocarbures d'une surface égale à celle de la voiture,
- de prendre en charge l'enlèvement de leurs déchets au plus tard lorsqu'ils quittent le parc d'assistance.

ARTICLE 5. PUBLICITE

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

La publicité obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1. Description

Parcours total reconnaissance 1^{ère} étape : 58,390 Km

Parcours total reconnaissance 2^{ème} étape : 55,720 Km

Hors reconnaissances

Le 15^{ème} Rallye Terre des Causses représente un parcours routier de :

111,880 km.

Il est divisé en **deux** étapes et **6** sections.

IL comporte **8** épreuves spéciales d'une longueur totale de : **133, 340 km.**

1^{ère} Etape : 2 E.S. Deux fois

2^{ème} Etape : 2 E.S. deux fois

ES 1 / 3 : 7,820 km

ES 5 / 7: 13,910 km

ES 2 / 4 : 22,000 km

ES 6 / 8: 22,940 km

6.2. Reconnaissances

Les reconnaissances libres sont interdites, la reconnaissance de chaque étape se fera le matin même. Le Road book sera distribué **1 heure** avant le départ qui se fera de minute en minute. **Toute circulation sur les chemins du causse sera considérée comme reconnaissance interdite selon l'article 6.2.4 du règlement standard des rallyes.**

La distribution du cahier de prise de notes se fera en même temps que la distribution du Road book **1 heure** avant le départ théorique de chaque concurrent au parc de Capdenac pour la première étape, au P.C. salle des fêtes de Villeneuve au départ de la deuxième étape. Ces cahiers pourront être contrôlés à tout moment du rallye et, devront être remis au C.H. d'entrée de chaque étape. En cas d'abandon ils doivent être restitués soit à un poste de commissaire soit à la direction de course. Les cahiers sont à spirales.

6.3. Carnet de contrôle

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

6.4. Circulation

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

ARTICLE 7. DEROULEMENT DE L'EPREUVE

7.1. Départ

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

7.2.11 Dispositions Générales Relatives aux Contrôles

Les signes distinctifs des Commissaires sont :

Commissaire de route : **Jaune.**

Chef de poste : **Rouge.**

7.3. Contrôle de passage (C.P.) – Contrôles Horaires (C.H.)- Mise Hors Course.

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

7.3.16. Tout concurrent engagé au Championnat de France des Rallyes Terre de l'année en cours et exclu pour un retard supérieur au maximum autorisé entre deux contrôles horaires, en fin de section ou en fin d'étape pourra réintégrer le Rallye aux conditions suivantes :

- Avoir signifié au Chargé des Relations avec les Concurrents sa décision de réintégrer le Rallye au plus tard 30 minutes avant le début de la réunion du Collège des Commissaires Sportifs précédant le départ de l'étape suivante ;

- Avoir soumis avec succès sa voiture au contrôle des Commissaires Techniques 30 minutes avant l'heure de départ de la première voiture fixée pour l'étape suivante. Pour l'étape où la pénalité d'exclusion a été prononcée, un concurrent réintégrant le Rallye se verra affecté d'un temps forfaitaire total égal à celui du concurrent classé dernier, toutes pénalités comprises. De plus, les pénalités complémentaires suivantes seront appliquées :

- Pénalité de DIX heures.

- Pénalité de CINQ minutes par épreuve spéciale non parcourue dans son intégralité.

Les concurrents réintégrant le Rallye dans ce cadre devront être repositionnés par les Commissaires Sportifs de l'épreuve selon l'article 3.3 du Règlement Standard des Rallyes. Ils ne pourront prétendre à aucun prix ni attribution de points.

En tout état de cause, le Collège des Commissaires Sportifs pourra à tout moment retirer sans motif le bénéfice de cette réintégration dans le Rallye, cette décision n'étant pas susceptible d'un appel sportif.

7.4. Contrôle de Regroupement

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

7.5. Epreuves Spéciales (E.S.)

Conforme au règlement standard F.F.S.A. TERRE.

7.6. Parc Fermé

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

ARTICLE 8. – RECLAMATIONS – APPELS.

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

ARTICLE 9. CLASSEMENT

Articles 9.1, 9.2, 9.4, 9.5, 9.6, 9.7 (Cf. au Règlement standard FFSA des Rallyes).

9.3 Les résultats du rallye seront affichés le dimanche 3 avril et au plus tard 30 minutes après l'entrée en parc fermé du dernier concurrent au parc d'arrivée : **parc fermé de Capdenac.**

ARTICLE 10. PRIX – COUPES

Prix en espèces :

	1 ^{er}	2 ^{ème}	3 ^{ème}	TOTAL
Classement Général	800 €	600 €	400 €	1800 €
Classement par Groupe	500 €	250 €		X 5 : 3750 €
Si plus de 12 partants			200 €	X 5 : 1000 €
Classement par Classes				
De 1 à 3 partants	400 €			
De 4 à 5 partants	800 €			
De 6 à 10 partants	800 €	400 €		
Si plus de 11 partants	800 €	400 €	200 €	X 20 : 28000€
Classement Féminin	400 €			400 €
TOTAL				34950 €

Répartition des classes (conforme Article 4 règlement standard rallye FFSA)

N / FN : 1 – 2 – 3 – 4

A / FA : 5 – 5k – 6 – 6k – 7 – 7k – 7s – 8 – 8w

R: 1 – 2 – 3

F2: 11 – 12 – 13 – 14

Z: Pas de classe (toutes cylindrées confondues)

Les concurrents des coupes de marques ne bénéficieront pas des primes prévues.

Coupes

La remise des coupes se fera à l'arrivée du rallye à l'entrée du parc fermé.

Les prix seront adressés par courrier le lendemain du rallye

Des coupes récompenseront des commissaires après tirage au sort,